

Innocuité des vaccins en Ontario

La présente infographie résume les MCI déclarées en Ontario suivant l'administration de vaccins en 2023. Elle n'inclut pas les données sur les MCI associées aux vaccins contre la COVID-19.

Les vaccins sont très sûrs

Un élément clé permettant d'assurer l'innocuité des vaccins est la surveillance continue des données à ce sujet qu'exerce l'Ontario, en collaboration avec des partenaires locaux, provinciaux, territoriaux et nationaux.

8,4
million de doses

de vaccins subventionnés
par les deniers publics
ont été distribuées en
Ontario (2023)

**751 MCI ont été
déclarées**

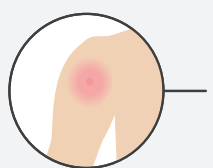
(0,009 % des doses distribuées)

**96,3% étaient sans
conséquences graves**

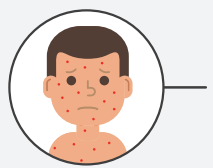
Qu'est-ce qu'une manifestation clinique inhabituelle?

Une manifestation clinique inhabituelle (MCI) est un effet indésirable ou inattendu sur la santé qui survient après que quelqu'un a reçu un vaccin, effet qui peut ou non être causé par le vaccin.

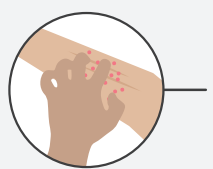
MCI les plus souvent signalées :



35% douleur, rougeur
ou enflure au site
d'injection



21% réaction
allergique cutanée



19% éruption
cutanée

Répartition selon l'âge

Les enfants de moins d'un an et ceux âgés entre un et trois ans ont présenté les plus hauts taux de déclaration de MCI. Cette situation est probablement attribuable au nombre relativement élevé de vaccins administrés aux enfants de moins de quatre ans, ce qui accroît les possibilités d'apparition de MCI qui sont ensuite signalées à un fournisseur de soins de santé.



**Enfants de
moins d'un an**

22,5 pour 100 000
habitants



**Enfants entre un
et trois ans**

23,2 pour 100 000
habitants

Vaccins

Le vaccin quadrivalent conjugué contre le méningocoque (Men-CACWY), le vaccin recombinant contre le zona (RZV) et le vaccin contre le virus du papillome humain (HPV9) ont affiché les taux de déclaration de MCI les plus élevés en fonction des doses distribuées.

Les taux de déclaration de MCI plus élevés qu'affichent certains vaccins peuvent être associés à des facteurs comme la population qui reçoit des vaccins, les caractéristiques des vaccins (p. ex., réactogénicité accrue) et le milieu où ils sont administrés (p. ex., vaccination en milieu scolaire offrant plus d'occasions de déclaration).



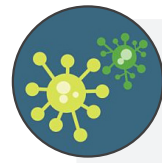
Taux de déclaration :
40,6 pour 100 000



Taux de déclaration :
37,4 pour 100 000



Taux de déclaration :
29,4 pour 100 000



Bien que le vaccin contre la grippe affiche le **plus grand nombre de déclarations de MCI** (177), il a le **plus bas taux de déclaration** (4,7 pour 100 000 doses distribuées).



L'immunisation diminue le risque de contracter et de propager des maladies évitables par la vaccination.

La vaccination peut prévenir des maladies, notamment des maladies aiguës et graves, des hospitalisations et des décès, ainsi que des complications graves à long terme de ces maladies.

Déclarer une MCI



Les personnes ayant reçu un vaccin peuvent déclarer une MCI à leur fournisseur de soins de santé ou au bureau de santé publique de leur localité. Les médecins et les autres fournisseurs de soins de santé sont tenus de déclarer les MCI au bureau de santé publique de leur localité.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le document [Déclaration d'une manifestation clinique inhabituelle à la suite d'une immunisation](#).

Pour en savoir plus concernant les données sur l'innocuité des vaccins en Ontario, veuillez consulter l'**outil de surveillance de l'innocuité des vaccins** à la page **Innocuité des vaccins de Santé publique Ontario**

Pour en savoir plus sur les MCI déclarées associées aux vaccins contre la COVID-19, veuillez consulter le rapport de surveillance sur les [MCI à la suite d'une immunisation contre la COVID-19 en Ontario](#)